# Construction du centre aquatique olympique intercommunal 2021-2024

# Construction du centre aquatique olympique intercommunal 2021-2024

Une obligation contractuelle d’un chantier exemplaire, propre avec notamment une limitation des nuisances

Début des travaux
06/12/2021
Fin des travaux
30/04/2024

**Les grandes étapes :**

- Nettoyage avec débroussaillage : décembre 2021
- Décapage et terrassement : 1er trimestre 2022
- Fondations et élévations : 6 mois à compter de mars 2022
- Second œuvre : 2023 et 1er trimestre 2024

L’agglomération a souhaité, compte tenu de la nature des travaux, de leur importance, ainsi que de la proximité de constructions avoisinantes, voir désigné un expert judiciaire avec la mission classique de référé préventif. L’expert judiciaire est évidemment indépendant et son impartialité est un gage de confiance pour les propriétaires. L’expertise permet un véritable dialogue et a pour objet de faire le lien entre les entreprises et les riverains.

**Au 6 décembre 2023 :**

- Pose du carrelage dans le bassin de récupération et plages
- Raccordement des réseaux bassin olympique
- Pose des casiers dans les vestiaires
- Pose de l’isolation extérieure
- Réalisation des peintures et des faux plafonds

## Coordonnées

Futur centre aquatique olympique intercommunal
Rue Théroigne de Méricourt

95150
Taverny
Contact

**Une attention particulière portée aux riverains**

Un numéro disponible 24/24, 7J/7 : l'astreinte de la société Fayolle 01 34 28 40 40